

# FORMULAIRE POUR L'OBTENTION D'UN BADGE DECHETERIE



## Ce formulaire permettra d'obtenir un badge déchèterie :

- Auprès de votre Mairie avec présentation ou copie des pièces obligatoires mentionnées ci-dessous.
- Au Centre Technique Communautaire : route de Castelnou 66300 Thuir (à côté de la déchèterie de Thuir), avec présentation ou copie des pièces obligatoires mentionnées ci-dessous

## PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTE INSCRIPTION :

- votre carte d'identité
- un justificatif de domicile
- un extrait KBis & numéro Siret pour les professionnels

## BON À SAVOIR :

- Une tarification est applicable aux professionnels (tarifs mentionnés ci-dessous)
- Aucune tarification, ni quota n'ont été instaurés pour les apports des particuliers.
- Un badge par foyer
- Les professionnels voulant se rendre sur les déchèteries communautaires devront s'identifier en tant que tels via le formulaire suivant.
- Accès interdit aux véhicules dont le P.T.A.C est supérieur ou égal à 3,5 tonnes
- Pour tous, tarif de 10€ pour la réédition de badges d'accès déchèteries suite à une perte ou détérioration
- Tarifs applicables aux professionnels :  
Nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, selon délibération n°30/2022

| Type de Flux    | Tout venant | Gravats «propres» | Gravats «sales»(1) | Bois | Carton  | Fer     | DEEE    | Eco Mobilier | Déchets verts | DMS                     |
|-----------------|-------------|-------------------|--------------------|------|---------|---------|---------|--------------|---------------|-------------------------|
| Coût à la tonne | 200         | 40                | 200                | 120  | gratuit | gratuit | gratuit | gratuit      | 70            | Coût de traitement *1.5 |

(1) : Gravats mal triés entraînant le déclassement de la benne en tout venant

Les services techniques de la Communauté de Communes des Aspres  
restent à votre écoute :

mail : [accueil.technique@cc-aspres.fr](mailto:accueil.technique@cc-aspres.fr) ou Tél : 04.68.66.59.61

# FORMULAIRE À REMPLIR ET À RETOURNER COMPLÉTÉ

(Afin que votre commande soit validée chaque rubrique doit être dûment renseignée)

- 1) Demande de badge à titre : ☐ Particulier ☐ Professionnel (cocher la case correspondante)
- 2) Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame
- 3) Nom (en lettres majuscules) : ..... 4) Prénom : .....
- 5) Date de naissance : .....
- 6) Adresse complète de votre résidence sur la commune :  
.....  
.....
- 7) Commune : .....
- 8) Votre statut : ☐ Propriétaire ☐ Locataire

## Si vous disposez d'une résidence principale

(résidence différente de la rubrique 6 et 7, résidence située sur une autre commune ou dans un autre pays)

9) Adresse de votre résidence principale :  
.....  
.....

10) Code postal : ..... 11) Commune : ..... 12) Pays : .....

## Si vous êtes un professionnel :

- 13) Nom de la société : .....
- 14) Nom du représentant : .....
- 15) Adresse complète de la société :  
.....  
.....
- 16) Activité exercée : .....
- 17) Raison sociale (SARL, EURL) : ..... 18) Numéro siret : .....
- 19) Date de l'extrait KBis : ..... (Extrait KBis à joindre obligatoirement)

- 20) Numéro de téléphone : ..... 21) Mail (facultatif) : .....
- Téléphone 1 : ..... 22) Nombre de personnes au foyer : .....
- Téléphone 2 : .....
- 23) Type de collecte ordures ménagères et collecte sélective : (cocher la case correspondante)
- ☐ Porte à Porte (bacs individuels) ☐ Bacs collectifs

## Merci de retourner ce formulaire :

A votre Mairie ou au Centre Technique Communautaire avec présentation ou copie des pièces obligatoires.

Tarif de 10€ pour la réédition de badges d'accès déchèteries suite à une perte ou détérioration.

De même tout administré se voyant attribuer un nouveau badge sans avoir déclaré aux services communaux ou intercommunaux la perte ou détérioration du précédent se verra émettre un titre de paiement de 10€

Badge n° : ..... Signature attestant de la remise

Badge délivré le : .....

### REGLES D'UTILISATION DE LA CONFIDENTIALITE :

Le demandeur est informé que Tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) dit « RGPD » abrogeant la directive européenne 95/46/CE, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

### DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à assurer la gestion et le contrôle des accès aux déchèteries de Trouillas et de Thuir. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Communauté de Communes des ASPRES. Les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD), s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur au Responsable de Traitement : Communauté de Communes des ASPRES, à l'attention du DPO, Immeuble Christian Bourquin, 2 allée Hector Capdellayre, 66300 THUIR.